

Jean-Michel Severino : Agir sur la mondialisation

ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT

CHRONIQUE

LES OPINIONS publiques européennes, et française tout particulièrement, expriment de nombreuses craintes face à la montée des interdépendances internationales. Citons en vrac, les grandes pollutions, le changement climatique, les nouvelles maladies, les migrations, le commerce international non régulé, les délocalisations, la criminalité internationale, la fragilisation des identités, mais aussi le terrorisme et les conflits armés. Bref, nos citoyens appellent nos hommes politiques à " reprendre le dessus " face à une mondialisation qui s'emballerait.

Ce message a été entendu. Presque tous les partis politiques européens, de droite comme de gauche, proposent d'" encadrer " la mondialisation, de la réinsérer dans un projet de société, domestique et international. Une telle ambition se traduit par des efforts accrus de régulation interne, de coordination européenne mais également d'action internationale. Celle-ci peut s'appuyer sur des propositions de gouvernance mondiale (réforme de l'ONU, création d'un Conseil de sécurité économique et social...), mais aussi sur un ajustement des coopérations internationales.

En effet, l'aide publique au développement (APD) devient un instrument de régulation mondiale dont, paradoxalement, l'opinion publique et certains politiques ont encore peu conscience, même si cela est moins le cas en France qu'ailleurs. Depuis plusieurs années, cette politique publique se réoriente pourtant dans une triple direction.

Tout d'abord un mandat de solidarité, qui vise la lutte contre la pauvreté, la promotion de la croissance des pays en développement et des réponses aux situations d'urgence. Le deuxième mandat concerne les régulations internationales. En fonction des moyens dont elle est dotée, l'APD peut en effet agir dans de nombreux domaines : lutte contre le réchauffement climatique et contre les grandes endémies, préservation de la biodiversité, du renouvellement des ressources naturelles, régulation des migrations, atténuation des déséquilibres démographiques, lutte contre le dumping social et environnemental par la promotion de normes, lutte contre la criminalité, défense des identités culturelles, etc.

Enfin, la multiplication des crises humanitaires, d'ordre politique comme naturel, engage de plus en plus l'APD dans le secours d'urgence aux populations et dans la gestion préventive des conflits.

Sur le terrain, ces trois mandats - solidarité, régulation, assistance aux populations - ne s'opposent pas ; bien au contraire, ils fonctionnent ensemble. Comment réduire à long terme les migrations sans réduire la pauvreté ? Comment préserver un massif forestier ou réduire la culture du pavot sans offrir un avenir viable aux communautés locales ? Comment lutter contre les émissions de carbone sans encadrer l'explosion des villes du Sud et leurs flots de pauvreté ? Il ne s'agit donc pas de substituer une mission à un autre, mais d'ajuster l'aide internationale à la nécessité de gérer les interdépendances.

Pour que cette évolution ait lieu, il est toutefois essentiel de rétablir la confiance des citoyens européens dans les aides qu'ils financent, ce qui ne peut être fait qu'en mesurant leur efficacité et en démontrant leurs résultats. En France, le système de coopération a progressé dans cette direction. Dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la nouvelle loi organique relative aux lois de finance (LOLF), la mission aide au développement repose désormais sur une relation explicite entre les moyens mis en oeuvre et les résultats attendus, à travers le suivi d'indicateurs quantifiés.

Une aide internationale ouvertement orientée sur un mandat de solidarité et un mandat de régulation adresse un message fort aux Européens : celui de pays qui retrouvent l'ambition d'agir sur le monde qui les entoure, avec réalisme mais détermination. Ce message, néanmoins, est exigeant. Il réclame un réel effort de pédagogie. Le mandat de régulation appelle en effet nos aides à s'ouvrir à des pays émergents - comme la Chine, l'Inde ou encore le Brésil - largement perçus par ailleurs comme des concurrents économiques. Aider ces pays pourrait sembler illégitime à l'opinion si on ne lui explique pas qu'il s'agit de ses intérêts et de l'avenir de ses enfants : de l'air qu'ils vont respirer, des maladies auxquelles ils seront exposés, de l'environnement dans lequel ils vivront, etc. Si l'Europe ne prend pas sur elle de financer aujourd'hui cet effort de régulation, nul doute qu'elle devra le payer demain - et beaucoup plus cher - laissant à ses enfants le prix d'un manque de coopération internationale. Une problématique similaire à celle du développement durable à l'intérieur de nos frontières.

JEAN-MICHEL SEVERINO

Jean-Michel Severino est directeur général de l'Agence française de développement (jms@afd.fr).

(4866 caractères) - (800 mots)